

Conseillers présents : MM. Bernard RENO, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Mme Annette COUDRAY, M. Roland GAUTIER, Mmes Danielle MÉNARD, Yvette SOUVESTRE, M. Gilles THOMAS, Mme Annie MARQUET, MM. Joël AKA, Éric BRUNCHER, Mmes Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI

Conseillers excusés : M. Jean-Yves ESNAULT, Mme Chantal YVENOU, M. Eric PIROT

Secrétaire de séance : Mme Delphine DESILLE

Monsieur Jean-Yves ESNAULT a donné procuration à Monsieur Bernard RENO
Monsieur Eric PIROT a donné procuration à Monsieur Michel JEULAND

DELIBERATIONS

Compte rendu du 13 décembre 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Acquisition bâtiment :

Monsieur Roland GAUTIER, Conseiller Municipal, intéressé, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir le bâtiment compris terrain appartenant aux Consorts Taupin répertorié au cadastre parcelle section C 600 situé à l'adresse suivante : 6 rue Hyacinthe Roinson. Le prix d'achat proposé est de 70.000 €, les frais d'actes notariés à charge de la Commune.

Après présentation du site et discussion, ainsi que l'accord verbal des propriétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte d'acquérir le bâtiment compris terrain cité ci-dessus au prix de 70.000 €, les frais d'actes notariés à charge de la Commune.

Acquisition bâtiment :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir le bâtiment compris terrain en cours d'acquisition par la société C2R Habitat répertorié au cadastre parcelle section G200 « terrain partiel d'une surface d'environ 576 m² » situé à l'adresse suivante : Le Sortoire. Le prix d'achat proposé est de 55.000 €, les frais de géomètre et d'actes notariés à charge de la Commune « terrain cédé viabilisé ».

Après présentation du site et discussion, ainsi que l'accord par mail en date du 24 janvier 2022 du futur propriétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte d'acquérir le bâtiment compris terrain (viabilisé) cité ci-dessus au prix de 55.000 €, les frais de géomètre et d'actes notariés à charge de la Commune.

Aliénation chemins ruraux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les délibérations en date du 13 septembre 2021 portant sur le lancement des enquêtes publiques concernant la vente de chemins ruraux.

Après des rapports du commissaire enquêteur et avis des domaines en date du 24 septembre 2021 il est proposé de vendre :

- Le chemin d'exploitation cadastré section ZT n° 14 situé au lieu-dit « La Haute Pelterie », « enquête publique conjointe avec la Commune de Piré-Chancé », au prix de 0,55 € le m² pour une surface d'environ de 250 m² à Monsieur Banctel et une surface d'environ de 800 m² à Monsieur Gauthier. Les frais de géomètre et d'actes notariés à charge des acquéreurs.
- Le chemin rural non cadastré section n° 105 situé au lieu-dit « La Coëffolière », « enquête publique conjointe avec la Commune de Saint Didier », au prix de 0,55 € le m² pour une surface d'environ de 230 m² à Monsieur et Madame Sourdrille et une surface d'environ de 890 m² à Monsieur et Madame Gardan. Les frais de géomètre et d'actes notariés à charge des acquéreurs.

- Le chemin rural non cadastré section n° 136 situé au lieu-dit « La Tremblais » à l'ouest du chemin rural, au prix de 0,55 € le m² pour une surface d'environ de 300 m² à Monsieur Vétier. Les frais de géomètre et d'actes notariés à charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de céder les chemins ruraux définis ci-dessus et de répartir les frais du commissaire enquêteur d'un montant total de 1.293,70 € sur les trois Communes, soit 431,24 € par Commune.

Acceptation du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Extension ALSH – modification phase APD :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 22 novembre 2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif réalisé par le Cabinet architecte Louvel de Vitré concernant l'extension de l'ALSH.

Monsieur Michel Jeuland explique au Conseil Municipal, que suite à l'avancement du dossier et concertation avec le Cabinet architecte Louvel, il est proposé d'exclure l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Après présentation de l'Avant-Projet Définitif modifié sur des travaux estimés à 514.420,34 € HT et discussion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Valide la modification de l'Avant-Projet Définitif concernant l'extension de l'ALSH sans l'intégration des panneaux photovoltaïques.

Convention de service commun d'instruction des A.D.S. :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer une nouvelle convention d'adhésion de la Commune au service commun des ADS « service d'autorisation du droit des sols » avec Vitré Communauté à partir du 1^{er} janvier 2022. La convention précédente arrivant à échéance au 31 décembre 2021 (adhésion de la Commune depuis la création en 2015).

Dans cette nouvelle convention, il est prévu la possibilité de déposer les demandes au format dématérialisé.

Après présentation de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer cette nouvelle convention avec Vitré Communauté.

Modification délibération : avenant convention école privée « sous contrat d'association » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 13 décembre 2021 portant sur la modification de la convention avec l'école privée Saint Vincent de Paul concernant le versement de la subvention de fonctionnement, soit le versement du montant alloué pour l'année civile et réparti de la façon suivante :

- Courant avril : 40%
- Courant juin : 40%
- Courant octobre : 20% à réception des documents comptables

Après discussion avec le Directeur de l'école privée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 13 décembre 2021 concernant la modalité des versements, soit :

- Courant janvier : 40% (acompte basé sur le montant n-1)
- Courant mai : 40%
- Courant septembre : 20% à réception des documents comptables

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette modification.

Versement subvention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la somme perçue par l'Association « Le Vivier du Chalet » d'un montant de 2.484,14 € en 2020 suite à sa dissolution dont il avait été décidé de reverser la somme de 1.418,66 € au profit de trois associations, à part égale de 472,89 €.

En raison du COVID19, la remise officielle a été faite en fin 2021. Il s'agit de régulariser le versement de la somme de 472,89 € au profit de l'APEL de l'école Saint Vincent de Paul, à l'USEP de l'école publique ainsi que l'association des Amis d'Henri Chesnais.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le versement de ces sommes au profit des trois associations définies ci-dessus.

Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 14 décembre 2020 portant sur le dégrèvement de 100% de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux occupés à titre onéreux par une maison de santé.

Il s'agit de reprendre cette délibération en fixant la durée d'exonération. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette durée pour 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la durée de 10 ans portant sur le dégrèvement de 100% de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux occupés à titre onéreux par une maison de santé.

Création d'emplois non permanents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune recrute régulièrement des agents par voie contractuelle pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à recruter des agents contractuels suivant les besoins dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de recruter des contractuels en cas de besoin.

Modification règlement du cimetière :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier le règlement du cimetière, par :

- Rajouter : la rétrocession donne droit au remboursement d'une somme calculée au prorata temporis sur la base du montant initial d'acquisition de la concession
- Produit des concessions : imputé sur le budget général en totalité et non 2/3 sur le budget principal et 1/3 sur le budget CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus.

Rapport 2020 SMICTOM :

Suite à un problème de transmission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de présenter le rapport au prochain Conseil Municipal. Acceptation du Conseil Municipal.

INFORMATIONS

Acquisitions et travaux divers :

- **Travaux futurs** : Monsieur le Maire fait un point au Conseil Municipal, de la liste des futurs travaux à inclure dans le budget 2022. Les montants seront proposés par la commission finances.
- **Piste cyclable** : réunion prévue avec le Département le 28 février 2022.

Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions :

- **Communication** : 20 retours concernant le concours photo. Remise au gagnant d'un cadeau offert par l'entreprise Céréco, en fin de semaine.
- **Action sociale** : En raison du COVID 19, arrêt d'activité au CHAI, pas de repas au CHAI le mercredi, ni au restaurant scolaire en janvier et février 2022.
- **Enfance jeunesse** : Fin décembre 2021 et début d'année 2022, beaucoup d'absences au niveau du personnel, en raison du COVID 19. Il a fallu gérer notamment au niveau du restaurant scolaire, en prenant un prestataire extérieur pour assurer les repas pendant 4 jours du 20 janvier au 25 janvier 2022.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : En raison du COVID 19, la reprise du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu après les vacances de février 2022.
- **Domathèque** : différentes animations sont prévues pendant les vacances de février 2022.

Décisions du Maire :

« prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

Déclaration d'intention d'aliéner déposée par :

- Maître Branellac pour le compte de M. et Mme Lamy pour la vente d'une habitation 16, rue de l'Yaigne.
- Maître Mevel pour le compte de M. et Mme Decourty pour la vente d'une habitation 5, allée de la Pomme d'Amour.
- Maître Kretz-Faucheux pour le compte des conjoints Bouriau pour la vente d'une habitation 11, rue du Haut Bourg.
- Maître Jagault-Pellerin pour le compte de M. Rébillon pour la vente d'un appartement 1B, allée des Grangeries.
- Maître De Ratult Labia pour le compte de M. et Mme Hénonin pour la vente d'une habitation 4, allée des Peupliers.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur cette vente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision prise dans le cadre de ces délégations de pouvoirs.

Urbanisme :

Permis de construire déposé par :

- M. Lorand pour la rénovation et l'extension d'une maison individuelle 11, les Cours Colombel.
- SCCV Castel Clémence pour la construction d'une maison individuelle 12, allée du Castel Clémence.
- SCCV Castel Clémence pour la construction d'une maison individuelle 10, allée du Castel Clémence.
- SCCV Castel Clémence pour la construction d'une maison individuelle 8, allée du Castel Clémence.
- SCCV Castel Clémence pour la construction d'une maison individuelle 6, allée du Castel Clémence.
- M. et Mme Charles pour la construction d'une maison individuelle 2, allée du Castel Clémence.
- M. Guérin pour la construction d'une maison individuelle 15, allée du Castel Clémence.
- M. et Mme Plessis pour la construction d'une maison individuelle 14, rue des Ormes.
- EARL des Grelandes pour la modification et rénovation d'un hangar de stockage et conditionnement de fruits à la Claye.

Déclaration préalable déposée par :

- Mme Nicolas pour la modification et le remplacement d'ouvertures 10, le Bas Patis.
- SCI Canopée pour la modification et le remplacement d'ouvertures Le Haut Cranne.
- M. Renoux pour l'édification d'une clôture 18, la Pochardière.
- M. Fadier et Mme Poulain pour la construction d'un garage 2, square des Magnolias.
- SCI Socranne pour la restauration d'une écurie et la construction d'un appentis accolé à une grange Le Haut Cranne.
- Eclor Boissons pour la création d'un bassin de rétention 9, rue Louis Raison.
- Mme Letray pour le remplacement de 2 fenêtres 9, rue de la Poste.
- M. Panchèvre pour la modification d'ouvertures 9, les Grandes Cours.
- Mme Rannée pour la modification d'une clôture 2, allée du Ruisseau.

Enquête publique pour information

BUREL Production

Consultation du public du 14 février au 15 mars 2022 relative à la demande d'enregistrement présentée par la société BUREL PRODUCTION en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à une modification d'une installation de peinture existante située sur le site d'exploitation de Châteaubourg ZAC de la Gaultière.

La séance est levée à 21 heures 50.

Compte rendu affiché le 7 février 2022, le Maire, Bernard RENOU

